

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 32 (1887)
Heft: 2

Artikel: Les débats militaires au Reichstag allemand
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-336681>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

n'est pas encore assez mobile, mais c'est parce que les plus anciennes classes d'âge n'y étaient pas représentées.

Mais si l'on doit absolument demander la mobilité à l'artillerie de montagne, il serait bon, de même que dans la cavalerie, d'abaisser la limite de l'élite au profit de la landwehr ou plutôt de la réserve; l'organisation actuelle ne répond pas comme batteries entières au but désiré et même le remplacement dans l'élite par quelques classes plus jeunes ne donnerait pas tout ce qu'on est en droit d'attendre d'une batterie de réserve tout à fait mobile.

(A suivre.)

Les débats militaires au Reichstag allemand.

Il est bon qu'on n'ignore pas, dans nos pays de langue française, les traits saillants du grand débat militaire dont le Reichstag allemand vient d'être le théâtre en même temps que la victime.

On sait que, par divers motifs, dont bon nombre ont été signalés dans notre dernier numéro sous le titre « Alertes de guerre », le gouvernement impérial allemand avait cru devoir proposer solennellement une augmentation notable de l'armée sur pied de paix. Le mode adopté consistait à renouveler avant son échéance le septennat en vigueur en prenant pour base, non plus l'ancien recensement du 1^{er} décembre 1875, mais celui du 1^{er} décembre 1885, ce qui, au même taux de 4 %, donnait une augmentation d'effectif de 41,135 hommes et porterait l'armée du pied de paix de 427,274 hommes, chiffre actuel, au total de 468,409 hommes, dès le 1^{er} avril 1887 jusqu'au 31 mars 1894.

La commission, opposée en majorité à cette augmentation de charges pour les contribuables, consentait, sur une proposition de M. de Stauffenberg, à accroître l'effectif jusqu'au chiffre fixe de 450,000 hommes et pour trois ans seulement; elle admettait en outre quelques autres dispositions transitoires dans le sens du projet officiel, par exemple en accordant pour un an le chiffre complémentaire de 18,000 hommes.

De son côté, le gouvernement réclamait l'adoption, sans aucun changement, de son projet de septennat.

Une première escarmouche, en dehors de celles livrées dans le sein de la commission, eut lieu au Reichstag le 18 décembre. On y entendit entr'autres de chaleureuses recommandations du mi-

nistre de la guerre, général Bronsart de Schellendorf, et du maréchal Moltke en faveur de l'augmentation proposée. Ce dernier fit surtout ressortir en termes frappants que l'Allemagne devait dorénavant avoir l'œil toujours ouvert à droite et à gauche, à l'ouest et à l'est, vers la frontière de France et vers celle de Russie, et que, pour cela, il fallait renforcer *immédiatement* les effectifs de l'armée.

Ces recommandations, ainsi que celles du représentant du gouvernement, M. de Bötticher, ne purent triompher de l'opposition de la commission et de ses adhérents. Ceux-ci déclarèrent qu'ayant accordé toutes les demandes essentielles au point de vue de la sécurité du pays, rien n'exigeait de créer le nouveau régime militaire déjà cette année ; ils estimaient donc que les fêtes de Noël pouvaient et devaient se passer en état complet de paix. Ils réussirent à faire prévaloir leur avis et ajourner la discussion au 4 janvier.

A cette date, le Parlement se réunit de nouveau et la commission militaire, dans le but d'offrir un terrain d'entente, modifia ses propositions en ce sens que le projet du gouvernement serait adopté tel quel, mais seulement pour trois ans au lieu de sept.

C'est sur ce terrain que le second débat s'engagea. Il fut plus chaud encore que le premier, M. le prince de Bismarck étant arrivé de Varzin pour y prendre part et le placer sur son vrai terrain politique et diplomatique.

Le mardi 11 janvier, jour décisif, la discussion s'ouvrit sous la présidence de MM. Vedell-Piesdorf et du baron de Frankenstein. La commission, par l'organe de son rapporteur, le baron de Huene, fit rapport sur les deux articles du projet concernant le chiffre de l'effectif de présence (468,409 hommes) et la durée du crédit (3 ans et 1 an par amendements, 7 ans par le projet officiel), ainsi que sur diverses propositions intermédiaires et secondaires. De nombreuses pièces imprimées et numérotées jusqu'à 59 furent déposées sur le bureau, y compris la proposition du baron Schenk de Stauffenberg, mentionnée plus haut, ainsi qu'un rapport du Dr Buhl sur diverses pétitions relatives à la loi militaire.

M. le maréchal comte de Moltke prenant le premier la parole sur le fond de la question, s'exprima comme suit :

« Messieurs ! Personne parmi nous ne s'abuse sur la gravité des temps présents. Toutes les grandes puissances européennes prennent d'actives mesures pour faire face à un avenir incertain. Partout on se demande si l'on aura la guerre. Or, je crois, Mes-

sieurs, qu'aucun chef d'Etat ne peut encourir volontairement l'énorme responsabilité de mettre le feu aux poudres plus ou moins entassées en tous pays.

» De forts gouvernements sont une garantie pour la paix. Mais les passions populaires et l'ambition des chefs de partis fourvoient, par des écrits et par des discours, l'opinion publique, et là, Messieurs, se trouvent des éléments qui peuvent devenir plus forts que la volonté des gouvernants. Nous avons déjà vu que même des intérêts de bourse peuvent allumer la guerre.

» Si, dans cette situation politique, un Etat quelconque est en mesure d'assurer le maintien de la paix, c'est certainement l'Allemagne, désintéressée dans les questions qui agitent aujourd'hui les autres puissances et qui a montré, depuis l'établissement de l'empire, qu'elle ne veut attaquer aucun de ses voisins, si elle n'y est pas elle-même forcée pour sa défense.

» Mais, Messieurs, pour continuer ce rôle médiateur difficile, et peut-être ingrat, l'Allemagne doit être forte et prête à la guerre. Si alors et contre notre gré nous sommes engagés dans une guerre, nous aurons le moyen de la conduire. Si les mesures projetées par le gouvernement sont rejetées, alors nous aurons certainement la guerre et cela dans des conditions désavantageuses.

» A la vérité, il est réjouissant de constater, — et cela sera d'une heureuse influence à l'étranger — qu'aucun des grands partis de cette assemblée, malgré maintes divergences de vues dans les affaires intérieures, n'entend refuser au gouvernement les moyens de défense contre l'étranger qu'il croit devoir solliciter, et que ce n'est que sur la durée de l'autorisation à accorder que les divers avis diffèrent essentiellement entre eux. A ce sujet, je dois de nouveau rappeler que l'armée ne doit jamais être affaire provisoire.

» L'armée est la première de toutes les institutions d'un pays, car elle seule rend possible le maintien de toutes les autres. Toutes les libertés, civiles et politiques, toutes les créations de la civilisation, des finances, de l'Etat vivent ou tombent avec l'armée.

» Messieurs, une autorisation à courte durée, qu'elle soit de trois ans ou d'un an, ne nous aide en rien. Toute organisation militaire efficace doit reposer sur la durée et sur la stabilité; de nouveaux cadres ne peuvent être utiles qu'après le cours de quelques années.

» Messieurs, je crois devoir dire qu'aujourd'hui les yeux de

l'Europe sont dirigés sur cette assemblée et sur les décisions qu'elle va prendre en une matière aussi importante. Je m'adresse donc à votre sens patriotique pour vous prier d'adopter sans retranchement ni changement le projet du gouvernement qui vous est soumis. Montrez au monde que le peuple et le gouvernement de l'Allemagne n'ont qu'un même esprit et que vous, Messieurs, vous êtes prêts à faire tous les sacrifices, y compris celui d'une opinion divergente, quand il s'agit d'assurer le salut de la patrie. »

Cette vibrante allocution du vénérable maréchal, terminée au milieu des acclamations d'une grande partie de l'assemblée, fut suivie d'un discours approfondi du baron *de Stauffenberg*, à l'appui de sa proposition du chiffre fixe de 450,000 hommes pour trois ans, et de quelques mots de procédure incidente du chef de l'opposition libérale, M. le Dr *Richter*, contre la fusion des deux articles et contre le septennat.

Après quoi, M. le prince *de Bismarck* prit la parole et s'exprima en ces termes¹ :

Par leur proposition, les gouvernements confédérés ont donné essor à leur conviction que la force défensive de l'empire allemand, telle qu'elle est maintenant établie, ne donnait plus les garanties de sécurité auxquelles toute nation a le droit de prétendre. A cet égard l'opinion des gouvernements est basée sur le jugement unanime de toutes les célébrités militaires allemandes, de toutes ces autorités qui sont reconnues et respectées dans le monde entier, excepté dans le Reichstag allemand. (Murmures à gauche.)

Contre ce jugement porté sur l'état actuel de notre armée par des gens que l'univers respecte, on a élevé celui de MM. Richter, Windthorst et Grillenberger. Ces messieurs ne peuvent pourtant pas avoir la prétention d'être des juges plus compétents en matière militaire qu'un Moltke ou que notre vieil empereur, couvert de gloire et plein d'expérience. L'opposition de ces messieurs a donc une autre origine. Je comprends, par leurs grognements, qu'ils donnent à mes paroles un sens autre que celui que j'ai l'intention de leur donner. J'ai peur que l'on ne prête au gouvernement un autre plan que la mise en état de notre défense. On a dit que les projets actuels n'étaient qu'un prétexte à de nouveaux impôts. Cette opinion est aussi absurde que

¹ Nous croyons devoir reproduire intégralement la traduction de cet important document, qui va servir de base pendant plusieurs années sans doute aux appréciations sur la situation politique et militaire de l'Europe et restera un guide dans le dédale des événements de guerre qui peuvent surgir d'un jour à l'autre. *Réd.*

celle qui consiste à dire que le projet a pour but de faciliter des conquêtes nouvelles.

Cette dernière crainte apparaîtra comme entièrement vaine à quiconque réfléchira au genre de politique que Sa Majesté l'empereur suit depuis seize ans. L'empereur, il est vrai, a été forcé de faire deux grandes guerres ; mais c'était un héritage des siècles passés ; il a fallu chaque fois trancher avec l'épée le nœud gordien qui empêchait le peuple allemand de vivre de sa vie propre et de respirer. Mais nous n'avons pas de tendances belliqueuses, nous sommes un de ces Etats que le prince de Metternich a appelés « saturés » et ne voulant que la paix pour conserver ce qui a été acquis.

Depuis seize ans, la politique impériale n'a recherché que la paix pour consolider l'empire dans l'intervalle ; la tâche n'était pas facile ; mais enfin nous y sommes parvenus.

Comme notre tâche toute spéciale, il nous incombait de nous réconcilier le plus intimement possible avec les pays contre lesquels nous avons fait la guerre. En ce qui concerne l'Autriche, nous y avons pleinement réussi ; ce but, nous l'avions déjà lors des pourparlers de Nikolsbourg et depuis lors nous n'avons pas cessé de nous efforcer de regagner l'amitié de l'Autriche ; autrefois, nous ne la possédions qu'en apparence ; aujourd'hui elle nous est entièrement acquise. Nous entretenons avec cette puissance des relations plus sûres, plus empreintes d'une confiance mutuelle que jamais sous le régime de la Confédération germanique ou du Saint-Empire romain ; nous nous sommes franchement expliqués et entendus sur toutes les questions qui, depuis des siècles, nous divisaient.

Notre politique de paix avait encore un autre objectif. Nous nous sommes rappelé que l'amitié des trois grandes puissances de l'Est, si elle a produit un mauvais effet sur l'opinion dans d'autres Etats, a cependant assuré à l'Europe trente ans de paix. Pendant cette période, la prospérité publique, les sciences et l'industrie ont pris un essor tout à fait extraordinaire ; jamais on n'avait vu un pareil et aussi rapide progrès. Je ne sais pas si nous parviendrons de nouveau au terme d'une ère de trente ans de paix, mais c'est sincèrement notre but. Pour cela, il nous faut avant tout une forte armée, une armée assez forte pour que, même sans le secours d'aucun allié, notre indépendance soit assurée.

En souvenir de cette époque féconde en si grands résultats, nous avons donc cherché à établir de nouveau une amitié entre les trois empires. Cela ne touchait pas à nos relations particulières avec la Russie qui, sans interruption, sont restées amicales pendant les dernières guerres et le sont encore aujourd'hui, sans qu'il puisse s'élever aucun doute à ce sujet. Nous n'avons à craindre de la part de cette puissance ni une attaque ni une politique hostile, et l'on s'est

trompé étrangement si l'on a cru que la loi militaire est plus ou moins motivée par nos rapports avec la Russie.

Avec cette puissance, nous vivons sur le même pied que du temps de l'empereur Alexandre II et jamais cette entente ne sera troublée par notre fait. D'ailleurs je ne pense pas que la Russie nous attaque jamais, ni qu'elle cherche des alliés pour s'unir à eux contre nous, ni qu'elle profiterait, pour nous attaquer, des difficultés qui pourraient nous survenir d'un autre côté. L'empereur Alexandre III a toujours eu le courage de ses opinions et s'il avait l'intention de ne plus entretenir des rapports d'amitié avec l'Allemagne, il serait le premier à le déclarer hautement.

Ainsi, tous les arguments qu'on a fait valoir en faveur de la loi militaire, en prétendant qu'elle serait destinée à parer à une alliance de la Russie avec d'autres puissances contre nous, je ne les accepte pas ; la force de notre armée n'est nullement calculée pour cette éventualité. Nous n'aurons pas la moindre querelle avec la Russie, à moins que nous n'allions jusqu'en Bulgarie pour en chercher une. Chose bizarre, les partis qui s'opposent aujourd'hui au septennat voulaient naguère nous faire courir jusqu'aux Balkans, pour soutenir par les armes le prince Alexandre contre la Russie ; la presse ultramontaine et radicale était d'accord pour me pousser à cette sottise ; si j'y avais songé, ne fût-ce qu'un instant, j'aurais mérité d'être traduit en justice pour trahison. Quand je lisais les déclamations de ces feuilles, je pensais à la scène d'*Hamlet*, où le comédien verse de fausses larmes sur le sort d'Hécube et où Hamlet, se servant d'un mot qui n'est pas encore d'un usage parlementaire, s'écrie : « Coquin ! que peut te faire la destinée d'Hécube ? »

Je m'écrie aussi : Que nous importe la Bulgarie ? Il nous est absolument indifférent qu'elle soit gouvernée par l'un ou par l'autre. Qu'elle devienne ce qu'elle pourra ; jamais, à cause d'elle, nous ne nous brouillerons avec la Russie, dont l'amitié a une autre valeur pour nous que celle des Bulgares et de tous leurs amis de par ici. Toute la question d'Orient ne constitue pas pour nous une question de guerre.

Aussi c'est à bon escient que nous avons fait tous nos efforts en vue de reconstituer l'alliance des trois empires. Ces efforts ont été couronnés de succès, en ce sens que nous sommes très éloignés de l'éventualité d'un conflit entre nous d'une part, la Russie et l'Autriche de l'autre. La difficulté est de maintenir la paix entre ces deux puissances. En Autriche, les intérêts rivaux des diverses nationalités entravent la tâche que nous avons assumée de plaider la cause de la paix auprès des gouvernements de ces deux pays. Il nous arrive d'être traités de russophiles, en Hongrie notamment, et d'austrophiles en Russie ; si, à ce prix, nous parvenons à sauver la paix, ce ne sera certes pas trop cher.

De même, nous ne nous sommes pas moins efforcés d'amener après 1870 une réconciliation entre l'Allemagne et la France ; je ne sais pas si nous y avons aussi bien réussi qu'avec l'Autriche. Mais si la situation était la même pour nous à l'ouest qu'à l'est, nous n'aurions pas proposé la présente loi. Quant à la justesse de mon appréciation, je puis faire valoir que voilà trente-six ans que je suis acteur dans la grande politique européenne et que j'ai parfois vu juste, plus juste que les oppositions qui me combattaient dans ce Parlement.

Et je répète que les relations avec la France ne donnent pas, pour l'avenir, la même sécurité qu'avec les autres nations européennes. Point n'est besoin, pour le prouver, de passer en revue toutes les puissances ; je ne parlerai pas du tout de l'Italie, ni de l'Angleterre, parce qu'il n'y a aucune raison de soulever la question de savoir si elles ont pour nous de la bienveillance ; nos relations avec elles n'entrent pour rien dans les motifs qui nous ont décidés à augmenter nos forces militaires.

Avec la France, l'œuvre de paix est plus difficile à fixer. Voilà des siècles qu'il y a entre les deux pays un litige continuel au sujet de la frontière, alors que la France pouvait opposer à ses adversaires la pleine possession de son unité et de sa puissance royale.

C'est avec la prise des évêchés de Metz, Toul et Verdun que l'affaire a commencé ; c'est une vieille histoire de pragmatique sanction bien oubliée, et je ne la mentionne qu'en passant. Nous ne voulons reprendre ni Toul, ni Verdun ; quant à Metz nous l'avons. Mais le fait est que depuis cet événement des Trois-Evêchés, il n'y a guère eu en Allemagne de génération qui n'ait été forcée de prendre les armes contre la France.

Ce différend de frontière est-il maintenant vidé ? L'accord actuel avec la France est-il, cette fois, définitif ? Mon avis personnel est qu'il ne l'est pas. Nous avons fait de notre côté tout notre possible pour amener les Français à oublier le passé ; nous les avons appuyés dans tout ce qu'ils ont désiré, sauf en ce qui touche une bande plus ou moins étendue de la frontière du Rhin ; quant à l'Alsace ou aux territoires situés plus bas, nous ne pouvons faire aucune concession ; mais pour le reste nous avons eu à l'égard de la France toutes les complaisances possibles.

Nous n'avons ni le désir ni l'intention de faire la guerre à la France ; j'ai toujours repoussé l'idée d'entreprendre une guerre parce qu'on prévoit qu'elle sera inévitable. C'est moi qui, en 1867, me suis opposé à ce que l'affaire du Luxembourg devint l'occasion d'une guerre ; je ne m'occupais pas de rechercher si plus tard il ne nous faudrait pas la faire tout de même.

Nous ne pouvons pas savoir si, ultérieurement, les circonstances ne seront pas plus favorables ; c'est ce qui est arrivé pour nous en

1870, où les chances ont été meilleures qu'elles ne l'auraient été en 1867. Peut-être que si l'empereur Napoléon était mort dans l'intervalle, il n'y aurait pas eu de guerre du tout.

Je fais cette remarque pour qu'on sache que nous n'attaquerons jamais la France ; si les Français voulaient garder la paix jusqu'à ce que nous les attaquions, elle serait assurée pour toujours.

Qu'avons-nous à espérer d'une guerre contre eux ? Que pourrions-nous leur prendre qui fût à notre convenance ?

Permettez-moi de relater ici ce souvenir historique. En 1871, Thiers me dit : « Nous ne pouvons vous céder que Belfort *ou* Metz, mais non les deux ; sinon la guerre continuera. »

Je redoutais alors beaucoup l'immixtion des puissances neutres ; j'étais étonné de n'avoir pas encore reçu de communication de leur part et je désirais beaucoup ne pas être obligé d'aller jusqu'à Bordeaux pour reprendre les négociations. Je consultai alors nos autorités militaires et je leur représentai qu'à mon avis il nous fallait renoncer à une de ces deux forteresses.

— A Belfort soit, me répondit-on ; mais Metz vaut pour nous cent mille hommes. Or, voulons-nous être plus faible de cent mille hommes quand la guerre éclatera de nouveau ?

— Bien, ai-je dit, prenons Metz.

Vous vous trouvez, Messieurs, en face de la même question ; voulez-vous que nous soyons moins forts de ces 100,000 hommes que doit nous fournir le recrutement annuel de 16,000 hommes, pour le moment jusqu'auquel nous parviendrons peut-être à ajourner la guerre ? C'est absolument comme si, en 1871, vous aviez abandonné Metz.

Je le répète, nous n'attaquerons la France dans aucune circonstance. Chez nos voisins il y a aussi des hommes politiques qui ne veulent pas d'une guerre d'agression contre l'Allemagne ; mais, l'histoire nous l'apprend, en France, dans les moments graves, ce n'est pas la majorité, ce sont des minorités énergiques qui décident des résolutions de la nation.

Ceux qui, en France, désirent une guerre contre nous ne pensent l'engager que lorsqu'ils auront des chances de vaincre. En attendant, ils ont pris à tâche d'entretenir le feu sacré, selon la formule de Gambetta : « Ne pas faire la guerre, mais y songer toujours. »

C'est là encore aujourd'hui que l'on tend en France ; on y manifeste la crainte que l'Allemagne commencera l'attaque ; ceux qui répandent ce bruit savent qu'il est faux ; mais ils veulent maintenir les Français paisibles, qui ne demandent qu'à cultiver tranquillement leurs champs, dans la crainte que ces scélérats d'Allemands vont tomber sur eux et leur prendre je ne sais vraiment quoi.

J'ai pleine confiance dans les sentiments pacifiques du gouvernement français actuel ; le cabinet Goblet veut la paix, il en était de

même des ministères Freycinet et Ferry. Si vous pouviez me garantir que les hommes qui, en France, sont aujourd'hui au pouvoir, y resteraient encore assez longtemps, je vous dirais : « D'accord, gardons notre argent. » Mais nous sommes forcés de le dépenser, parce que nous n'avons pas confiance dans la durée des sentiments pacifiques ni du gouvernement français, ni de la majorité de la nation française.

Loin d'être rassuré sur le compte de la France, je crois que nous avons à redouter une agression de sa part ; sera-ce dans dix jours ou dans dix ans, cela dépendra de la nature du gouvernement qui existera au moment critique. Qui aurait pu prévoir vingt-quatre heures à l'avance la chute de M. de Freycinet ? Moi pas. Puis, pendant huit jours pouvait-on deviner qui lui succéderait ? On savait que les partis embourbés dans leur parlementarisme étaient fort dans l'embarras, mais qu'en sortirait-il ? tout le monde l'ignorait.

Cette crise aurait pu faire surgir un ministère moins pacifique que le cabinet Goblet. La situation n'est pas plus stable maintenant ; il peut arriver un gouvernement dont toute la politique sera d'attiser le feu qu'on conserve avec tant de soin sous la cendre. Aucune protestation pacifique, aucune belle phrase ne peut me tranquilliser entièrement ; c'est comme quand vous me dites : « Quand le danger viendra, nous vous accorderons jusqu'au dernier écu, jusqu'au dernier homme. »

Ce sont des mots, rien que des mots.

Ce coup d'œil rétrospectif vous a montré que nous devons toujours être préparés à faire la guerre contre la France.

Nous sommes en possession de l'objet en litige que les Français veulent reconquérir. Il n'y a pas encore eu chez eux ni journal ni publication quelconque qui ait osé déclarer ouvertement : « Nous renonçons à l'Alsace-Lorraine, nous acceptons la situation créée par le traité de Francfort, comme nous avons accepté celle du traité de Paris de 1815. »

Y a-t-il un journal qui ait ce courage ? Et cependant ce n'est pas le courage qui manque aux Français. Mais non, l'opinion en France ne l'entend pas ainsi ; elle est comme une machine surchargée de vapeur ; un seul mouvement maladroit, et le ventilateur saute, l'explosion a lieu et nous avons la guerre.

Donc la question pour nous se réduit à ceci : La possibilité que nous soyons attaqué par la France est-elle une raison suffisante pour motiver la présente loi ? En réclamant cette loi, je n'ai en vue aucune éventualité d'alliance ou de coalition, je suppose uniquement le cas où nous serions en face de la France les uns et les autres seuls. Dès qu'en France un autre ministère que celui d'aujourd'hui aurait des raisons de croire pouvoir nous battre, la guerre éclaterait. Ces raisons pourraient être des alliances ; comme je vous l'ai dit, je ne crois pas

qu'il s'en formera contre nous ; c'est la tâche de la diplomatie de les empêcher ou de préparer des contre-alliances. Nous nous efforcerons d'obtenir que l'affaire reste un duel entre l'Allemagne et la France seules.

Maintenant, même sans alliance, les Français peuvent arriver à se persuader qu'ils ont chance de nous battre, parce qu'ils auront une armée plus nombreuse, plus de canons que nous, de meilleures armes à feu, comme ils le croyaient en 1870, ou une meilleure poudre pour les fusils à petit calibre. Tout cela, ce sont des considérations qui peuvent décider un gouvernement français à engager la lutte. Dès qu'il aura l'espoir de vaincre, cela y sera ; c'est ma conviction inébranlable.

Je ne dis pas que dans une pareille guerre nous devons avoir forcément le dessous ; mais la chose est fort possible ; il n'y a que de valeureux pékins qui le contestent. Nos généraux, qui ont croisé le fer avec les Français, estiment que pour affronter une nouvelle guerre avec eux, il nous faut augmenter notre armée de tant et de tant de mille hommes, et vous avez le triste courage de répondre à ces hommes de métier : « Non, vous vous trompez, cela n'est pas nécessaire. »

Messieurs, vous vous méprenez complètement sur la force de la France ; c'est un grand et puissant pays, aussi puissant que nous ; les Français sont un peuple guerrier, un peuple de braves ; ils ont eu de tout temps d'habiles capitaines ; cela a été un hasard si, en 1870, les nôtres ont été supérieurs aux leurs.

Si donc, de l'avis de nos autorités militaires, autant que l'homme peut calculer d'avance les événements, la possibilité que nous soyons battus existe, vous voudriez prendre la responsabilité de ne pas en tenir compte ! Vous parlez sans cesse d'une loi sur la responsabilité des ministres ; faites-en donc une qui permette de faire passer en justice les députés qui, par leurs votes, plongent le pays dans le malheur.

Donc, encore une fois, maintenant que la France a, depuis 1870 doublé son armée, triplé ses réserves, et que le gouvernement a toujours obtenu des Chambres, sans qu'elles aient marchandé un instant, tous les crédits militaires qu'il a demandés, maintenant il nous faut prévoir la possibilité que nous soyons vaincus par elle. Or, supposez les Français devant Berlin nous imposant les conditions de la paix. Vous imaginez-vous quelles seraient ces conditions ?

Je ne parle pas de la question d'argent ; mais certes les Français n'agiraient pas à notre égard avec les mêmes ménagements que nous en 1871. Nous nous trouverions en face des descendants de ces Français sous le joug desquels nous avons vécu de 1807 à 1813, qui nous ont pressurés jusqu'au sang, qui nous ont *saignés à blanc*, comme on dit dans leur langue pour signifier qu'on met un ennemi

hors d'état de vous nuire pendant trente ans. C'est là ce que nous aurions pu faire également en 1871, si nous avions consulté la raison d'Etat, comme les Français en ont la coutume. Si, comme moi, dans mon enfance, vous aviez entendu les gens âgés, les paysans comme les propriétaires ruraux, faire le récit des misères de la domination étrangère, vous n'hésiteriez pas un instant à voter la loi.

Je dis donc que la question de l'indemnité de guerre qu'on nous imposerait n'est qu'un détail. Mais l'ennemi prendrait la frontière du Rhin et exigerait encore probablement quelques territoires au-delà de la rive droite. Il ferait avant tout rétablir le royaume de Hanovre, nous ferait rendre le Sleswig au Danemark, et quant à la Pologne, la France voudrait être garante des droits que le roi de Prusse aurait à accorder à ses sujets polonais.

Du reste, nous aussi, si nous étions forcés de faire de nouveau la guerre à la France et si nous rentrions vainqueurs dans Paris, nous procéderions à peu près de même si nous étions persuadés que nous ne pourrions pas avoir le repos sans cela. Nous laisserions la France dans un tel état que, pendant une génération, elle ne pourrait plus nous molester. La guerre de 1870 aura été un jeu d'enfant comparée à celle de 1890 ; chacun cherchera à saigner son ennemi à blanc.

Ce que, pour le moment, les autorités militaires réclament pour parer à une terrible guerre, ce sont 40,000 hommes de recrues pour renforcer les garnisons de la frontière en vue de repousser le premier choc, puis une augmentation de 16,000 hommes par an du chiffre de nos soldats déjà exercés ; cela fera, au bout du septennat, un accroissement d'environ 120,000 hommes, et, après les 12 ans de service, un total d'environ 220,000 hommes. Or, cent mille hommes, c'est une armée, et si plus tard la guerre éclate, nous serons d'autant plus forts, car cent mille hommes de plus ou de moins, cela pèse dans la balance au jour de la bataille. Voulez-vous prendre la responsabilité de l'absence de ce poids au moment décisif ? Pour nous, nous ne le voulons pas, et je suis convaincu qu'il nous sera possible de conserver cette force à notre disposition, même si votre vote nous faisait défaut aujourd'hui. Quant à savoir si cette mesure doit être prise pour un temps plus ou moins long, c'est une question sur laquelle la discussion a suffisamment porté. Nous en avons fixé la durée à sept ans par la seule raison que ce chiffre était la base d'un compromis antérieur. Comme nous avons la conviction que la vie constitutionnelle consiste essentiellement en une foule de compromis et comme nous nous rattachons volontiers au compromis antérieur, nous avons cherché à le maintenir sans changement. Chaque chiffre est plus ou moins arbitraire ; plus la durée est longue, plus le chiffre des soldats instruits est grand et plus est éloigné de nous le danger intérieur que font naître les crises et les disputes

à ce sujet. Il résulte chaque fois de la discussion de cette question une crise, — je ne veux pas dire un conflit, mais la crainte d'un conflit ; — chaque fois se pose la question : Qu'arrivera-t-il si l'union ne se fait pas ?

Le Reichstag ne se plaindra pas, je pense, que le Conseil fédéral ait trop usé de ses droits constitutionnels ; ceux-ci lui permettent de refuser son approbation aux projets de loi que lui envoie le Reichstag, même à ceux qui sont prévus par la constitution. Le Conseil fédéral n'a jamais fait un usage abusif de son droit incontesté d'être le facteur suprême de la législation, ni du fait qu'aucune loi budgétaire ou d'effectif ne peut être adoptée sans son approbation ; il a été, comme dit le commerçant, coulant sous ce rapport.

Nous avons vu revenir des propositions tronquées et changées ; nous l'avons supporté tranquillement. Mais il y a dans l'intérêt de la patrie des bornes que le Conseil fédéral ne peut dépasser. Une de ces bornes est le souci qui incombe en première ligne aux gouvernements alliés, lorsque la sécurité extérieure de l'empire est en question. Aussitôt qu'elle est en question, nous savons tenir de toutes nos forces à nos droits constitutionnels contre vos décisions, et une décision qui rend l'empire plus faible qu'il ne devrait être à notre jugement ne peut compter sur l'approbation des gouvernements alliés.

Pourquoi voulez-vous donc multiplier de pareilles crises en les répétant si possible tous les ans et au moins tous les trois ans ? Nous ne sommes pas disposés à de telles crises ou conflits. Nous voulons des compromis et nous tenons à l'ancien compromis ; c'est pourquoi nous avons proposé le septennat. Quand celui-ci se terminera, la question reviendra. Qu'arrivera-t-il si l'union des deux facteurs législatifs ne se fait pas sur la loi d'effectifs basée sur l'art. 60, ou qu'arrivera il si ces deux facteurs ne sont pas d'accord sur le budget ?

Je ne veux pas toucher à la seconde question, elle sort du sujet et je n'ai pas l'habitude de m'occuper de questions qui ne sont pas brûlantes. Je veux seulement dire : Qu'arrivera-il si nous ne nous entendons pas sur les chiffres ? L'armée cessera-t-elle pour cela d'exister ? Vous ne le prétendez certainement pas. Alors les dispositions de la constitution qui sont limitées par la loi reposant sur l'art. 60 rentrent en vigueur. La loi basée sur l'art. 60 est la limite supérieure des chiffres admissibles. L'empereur lui-même ne peut pas l'outrepasser. Cette loi est encore en vigueur jusqu'en 1888. Si cette loi tombe et n'est pas remplacée, nous ne sommes pas près de voir l'armée disparaître ; au contraire, la limite supérieure des effectifs de l'armée montera suivant cette phrase de l'art. 59 de la constitution : « Tout Allemand en état de porter les armes doit servir trois

ans sous les drapeaux. » Ce sera alors l'effectif que nous pourrions atteindre. (Hilarité à droite.)

Ce serait là une impossibilité financière ainsi qu'un embarras militaire et c'est pourquoi la constitution y a remédié avant la promesse de l'art. 63, par la disposition du quatrième alinéa de l'art. 63 : « L'empereur doit fixer l'effectif des contingents de l'armée impériale. » L'empereur est ainsi le modérateur qui a seul à dire de combien l'effectif doit être inférieur à celui fixé par l'art. 59. Si nous désirions la toute-puissance impériale, cet état serait très favorable pour nous et nous n'aurions qu'à vous dire : « Faites l'affaire le plus vite possible. »

Il est à regretter que le printemps de 1888 ne soit pas encore là, car nous pourrions alors probablement nous entendre sur le contenu de la loi qui doit être basée sur l'art. 60 et l'ancien Etat constitutionnel continuerait. Il n'est pas possible non plus de s'y opposer en raison de l'état budgétaire des dépenses, car il est dit expressément au quatrième et dernier paragraphe de l'art. 62 : « L'organisation de l'armée impériale, établie d'après cette constitution, sert de base pour l'état des dépenses militaires. »

Vous ne pourriez donc, sans vous écarter de la constitution, nous refuser le budget de dépenses correspondant à un effectif établi. Ainsi si la sécurité extérieure de l'empire allemand ne vous fait prendre aucune mesure acceptable par les gouvernements alliés, l'armée allemande ne disparaîtra pas, mais la toute-puissance impériale, stipulée par la constitution, rentrera tout simplement en vigueur.

L'art. 60 a été créé pour conserver l'action du Reichstag et c'est pour cela qu'a été faite la loi qui dit que les effectifs que l'empereur ne peut dépasser doivent être établis avec l'assentiment du Reichstag. Cette liaison existe momentanément jusqu'en 1888 et n'existe que par cette loi.

Lisez ce qu'en disent vos auteurs juridiques favoris : Rönne, Laband ; lisez-en d'autres ; vous y trouverez toujours que l'influence du Reichstag sur l'effectif de l'armée ne dépend que de la prolongation de la loi basée sur l'art. 60, par laquelle le pouvoir impérial s'est volontairement placé au dessous de la limite que la constitution lui fixe.

Ce n'est pas une raison, messieurs, pour que vous désiriez tant les conflits et que vous cherchiez à discuter tous les trois ans, voire même chaque année, la question de savoir si l'armée allemande doit subsister ou non, car si vous aviez à ce sujet une autre opinion que les gouvernements alliés, votre opinion ne serait, aux termes de la constitution, d'aucun effet. Vous vous compromettez sans nécessité dans une direction où vous ne pouvez faire prévaloir votre volonté parce que vous n'en avez pas le droit. L'armée allemande est une

institution qui ne peut pas dépendre des fluctuations des majorités du Reichstag.

Qu'est-ce qui nous prouve qu'une majorité aussi hétérogène que la majorité actuelle soit durable ? Il est absolument impossible que l'effectif de l'armée dépende de chaque vote du Reichstag. Ne vous attachez donc pas à des calculs d'imagination. (Bravos à droite.)

Sans notre armée allemande, une de nos institutions fondamentales, sans le besoin de la défense commune contre les attaques de l'étranger, l'alliance sur laquelle repose l'empire allemand n'aurait pas été conclue.

Réfléchissez à cela lorsque vous voulez lui enlever cette condition *sine qua non* de son existence ; car nous tous, et vos électeurs aussi, nous voulons être protégés ! La tentative qui a été faite de mettre l'armée sous la dépendance des majorités changeantes du Reichstag et de faire de l'armée impériale une armée du Parlement, dont l'effectif ne serait plus fixé par l'empereur et les gouvernements alliés, mais par MM. Windthorst et Richter (hilarité à droite), ne réussira pas. En d'autres termes, ce désir, si vous l'avez, est irréalisable et le seul fait que cette discussion a montré qu'il y a des gens ici qui ont ce désir, qui le croient possible, nous oblige à en appeler là-dessus au peuple, aux électeurs, pour savoir si telle est réellement l'opinion des électeurs. (Bravos à droite. Ah ! ah ! à gauche.)

Oui, messieurs, ah ! ah ! Avez-vous donc douté que nous en appellerions aux électeurs pour savoir si c'est réellement leur volonté de faire dépendre les moyens de défense de l'Allemagne de chaque vote du Reichstag, de permettre que la moitié de l'armée puisse être licenciée, que l'armée soit réduite au service d'un an, à supposer que messieurs les démocrates-socialistes nous l'accordent, car il se peut aussi qu'il y ait une fois ici une majorité démocrate-socialiste, mais il ne se peut pas que la nation allemande veuille faire dépendre sa force, sa sécurité des majorités changeant chaque année du Parlement. C'est une affaire en dehors de la constitution et les gouvernements alliés veulent un nouveau compromis, mais pour sept ans, pas pour moins.

Nous ne voulons pas accumuler les crises et les dangers de conflit et nous ne voulons pas laisser croire que vous ayez le droit de fixer l'effectif de l'armée allemande sans l'aide du Conseil fédéral et de l'empereur. Nous en appellerions aux électeurs déjà sur cette seule idée.

Les gouvernements alliés sont bien décidés à user de toute leur influence dans l'empire et dans le peuple pour maintenir l'armée allemande dans son intégrité. (Bravo !) Vous ne pouvez pas attendre de Sa Majesté l'empereur que dans sa 90^e année il désavoue et travaille à détruire l'œuvre à laquelle il a employé les trente dernières

années de sa vie : la création de l'armée allemande et de l'empire allemand.

Si vous croyez cela, si vous nous prouvez par votre conduite que tel est votre désir, si vous ne souscrivez pas, par une prompte et complète acceptation de notre projet, aux intentions des gouvernements alliés, alors nous préférons continuer les délibérations avec un autre Reichstag. (Bravos.) Et cette résolution est plus près de son exécution que vous ne le pensez.

Nous ne voulons pas nous engager dans de longues discussions, mais le danger dans lequel il est possible que nos retards et nos hésitations mettent le peuple allemand, nous force à acquérir bientôt une certitude là-dessus ou à parler avec des gens qui veillent nous la donner. (Bravos à droite.)

A ce discours du prince de Bismarck M. le rapporteur *de Huene* répond en repoussant le reproche fait à la commission de vouloir refuser les moyens nécessaires pour renforcer l'armée. Il fait remarquer que ce n'est que sur la question de temps, 7 ans ou 3 ans, qu'il y a divergence, et pas sur le reste. A ces observations M. le prince chancelier réplique comme suit :

L'honorable rapporteur est dans l'erreur lorsqu'il dit que j'ai eu l'intention d'attaquer la commission et spécialement le rapporteur. J'ai été d'autant moins en état de le faire qu'il ne m'a pas été possible de prendre connaissance du rapport de la commission. (Ecoutez ! Agitation.) Oui, messieurs, vous ne connaissez pas les occupations qui m'incombent.

L'honorable rapporteur a encore dit que j'ai fait une critique des adversaires ; ceci repose sur une diversité d'opinions. Quand est-ce que l'armée est en état de combattre ? Est-ce la commission ou l'état-major général qui est compétent là-dessus ? Si le rapporteur nous avait fait son rapport ayant en poche l'article premier qui est tombé dans le projet, l'affaire se comprendrait mieux. Mais, qu'est-ce que ce rapport ? Ce n'est la faute de personne, mais de la divergence des opinions si le point décisif du projet ne répond pas à notre résolution. Mais je ne puis en faire un reproche ni au rapporteur, ni même à la commission, car je ne puis pas affranchir la commission de la nécessité d'être hétérogène comme le Reichstag. C'est donc un malheur, mais pas un crime.

M. le député *Hobrecht* ayant exprimé son étonnement qu'on n'ait pas répondu à la question : « pourquoi on n'avait pas attendu la fin du septennat actuel, » M. de Bismarck redemande la parole pour réparer cet oubli et dit :

A cause de l'abondance des matières, je n'ai pas exposé aussi clai-

rement que j'aurais voulu les cas dans lesquels, à mon avis, nous pouvons nous attendre à une attaque de la part de la France. J'ai seulement mentionné le cas où un gouvernement français se croirait assez supérieur à nous en force et en préparatifs pour être sûr de la victoire. Mais il y a un autre cas où une telle assurance n'est pas absolument nécessaire; c'est celui où, comme sous Napoléon III, les entreprises à l'étranger serviraient de soupape de sûreté contre les troubles du dedans, quand on ne saurait plus comment s'en tirer à l'intérieur, quand on serait dans un embarras d'où l'on chercherait à sortir en attaquant un voisin paisible. Ce serait possible si, en France, un gouvernement militaire arrivait au pouvoir.

Je ne veux pas dire une dictature militaire, mais un gouvernement qui se dise: Je ne sais pas si nous pourrions nous maintenir ici, vu les complications intérieures; mais si nous réussissons à allumer une guerre populaire, nous avons toujours la chance de nous maintenir si nous sommes vainqueurs; si nous sommes battus, ce ne sera pas pire que si nous étions forcés de nous retirer et nous aurons au moins pour nous le patriotisme français, qui prend aussi mainte fois parti pour un gouvernement battu et qui s'enflamme lorsque la France est en danger.

En France, une devise comme celle-ci: N'accordons rien à ce gouvernement, même si l'ennemi est aux portes, est inapplicable. Dès que la patrie est en danger, tous les Français, depuis le zouave pontifical jusqu'au radical-socialiste, servent dans le même régiment. Chez nous, je ne trouve pas cela! Le croyez-vous? Je l'attendrai. Cela est donc possible.

Si Napoléon III a engagé contre nous, sans y être forcé par l'étranger, la guerre qui lui coûta le trône, simplement pour fortifier son gouvernement à l'intérieur, pourquoi le général Boulanger, par exemple, s'il arrivait au gouvernement, ne tenterait-il pas la même chose? (Très bien! à droite.) Je ne lui en ferais pas un crime, je ne l'accuserais même pas de poursuivre la réalisation d'ambitions personnelles; j'admettrais toujours, ce que je suppose de tout officier français — et aussi allemand, cela va de soi, — qu'il croyait mieux servir sa patrie de cette façon qu'en l'abandonnant.

Puisque j'ai repris la parole, je voudrais encore répondre à une question de l'honorable préopinant, qu'il ne s'est pas appropriée, mais qu'il a posée de nouveau: Pourquoi n'a-t-on pas attendu la fin du septennat? Eh bien, le septennat proprement dit n'est, d'après notre argumentation, qu'un calcul en prévision d'un avenir qui, nous l'espérons, sera éloigné, mais contre lequel nous devons nous armer. Mais une mesure que nous croyons devoir prendre à partir du 1^{er} avril 1887, c'est l'augmentation de nos garnisons-frontières, l'occupation plus solide des Vosges, du Jura et d'autres cols, notam-

ment de ceux de la Forêt-Noire contre une invasion possible par la trouée de Belfort, comme les Français l'appellent.

D'après le budget, nous ne pouvons effectuer ces mesures dès le 1^{er} avril sans votre consentement. Si une dissolution, survenant d'ici là, laissait le temps s'écouler sans décision, le gouvernement se verrait peut-être obligé, pour ne pas laisser le danger s'augmenter, d'user momentanément des facilités que lui offre la loi militaire et de réclamer ensuite l'indemnité.

Je l'ai déjà dit, la guerre peut éclater dans dix ans seulement, comme aussi dans dix jours. Si elle éclate dans dix semaines, nous devons avoir ces 40,000 hommes à disposition, et même si nous ne parvenons pas à nous entendre avec ce Reichstag sur ce que nous considérons comme indispensable pour la sécurité de l'Allemagne, nous devons prendre certaines mesures pour le cas où, contre notre attente, le ministère français actuel, animé d'idées pacifiques, viendrait à crouler. Nous lui souhaitons d'ailleurs la plus longue vie possible parce que nous croyons que, tant qu'il durera, nous n'avons pas à craindre la rupture de la paix.

Vous pourrez peut-être me répondre, avec une certaine raison : « Si la question est si importante, si la sécurité de l'empire est en jeu, n'aurait-on pas dû y préparer la population d'avance, peut-être déjà il y a deux ans, lors des élections ? »

Mais nous avons encore l'espoir de réussir à apaiser l'opinion en France. Après nous être efforcés pendant seize ans de tranquilliser les idées de revanche et avoir attendu qu'il se trouve une fois un gouvernement qui eût la force et le courage d'accepter le *statu quo*, nous avons enfin dû reconnaître que c'était peine perdue, que nos efforts pacifiques avaient été vains.

Nous n'y avons pas renoncé sans peine et j'aurais préféré garder la déclaration que je viens de faire si elle n'avait pas été nécessaire pour gagner l'assentiment du Reichstag. Je ne sais pas si elle vous convaincra.

Vous auriez aussi pu peut-être demander que nous prononcions plus tôt la dissolution pour mettre les électeurs en situation de parer, par les nouvelles élections, à tout danger d'attaques de l'étranger. C'est juste. Mais si la dissolution n'a pas été prononcée, c'est que nous ne nous attendions pas à l'opposition que rencontrent nos exigences si modérées.

Si nous avions pu le savoir d'avance avec quelque certitude, nous aurions certainement gagné du temps en nous adressant au peuple dans un manifeste impérial, en attirant son attention sur l'opinion des autorités militaires et en posant clairement aux électeurs cette question : Voulez-vous, oui ou non, que l'Allemagne soit plus fortement défendue qu'elle ne l'a été jusqu'ici ? Nous ne l'avons pas fait,

mais cela arrivera indubitablement si vous nous forcez à employer ce moyen.

Sur ces paroles de M. de Bismarck, le chef de l'opposition du centre, M. le député *Windthorst* prononce un grand discours fort habile en faveur de l'adoption du projet de loi, mais seulement pour une durée de trois ans. Il proteste très spirituellement contre maintes déclarations du prince de Bismarck en ce qui concerne le Hanovre, la Bulgarie, l'Autriche; il conteste vivement l'assertion que l'Allemagne n'ait aucun intérêt en Orient, et il s'élève contre le rôle que le chancelier attribue au Reichstag; bref c'est une brillante philippique contre les projets et les tendances du gouvernement, à laquelle M. le prince Bismarck répond comme suit :

Tout le discours que nous venons d'entendre n'a d'importance que s'il est admis que l'honorable préopinant est une autorité militaire. Si M. *Windthorst* vaut mieux sous ce rapport que le comte de Moltke, tout ce qu'il a dit est bien; mais si les autorités militaires qui ont parlé pour le projet ont raison, le projet est acceptable dans toute son extension.

M. *Windthorst* pense que si la patrie était réellement en danger, nous aurions bientôt la preuve qu'en Allemagne aussi tous les partis sont unis. J'aimerais mieux que vous me livriez déjà aujourd'hui cette preuve (hilarité) que, quand il s'agit de la défense du pays, de son indépendance et de sa sécurité, tout est aussi uni chez nous qu'en France et en Italie, où on ne ravaude pas tant, mais où l'on accorde simplement ce que le gouvernement juge indispensable pour la défense du pays. Si nous avons une aussi forte mesure de patriotisme, je n'aurais pas pris la parole.

L'honorable préopinant a dit qu'il ne s'agissait que de voter le projet pour sept ans ou pour trois ans ou moins. Cela n'est pas juste. Si nous prononçons la dissolution (bruit au centre) —, j'espérais pourtant avoir éclairci toute méprise à ce sujet (hilarité) —, ce n'est pas à cause de la question de temps, mais à cause de la question de principe: l'empire allemand doit-il être défendu par une armée impériale ou par une armée du parlement (grand bruit à gauche), si la majorité changeante, qui est aujourd'hui la majorité *Windthorst-Richter* (grand bruit, cri: *Bebel*) — je ne m'inquiéterai pas du reste, qui est à la disposition de M. *Windthorst* —, si cette majorité, dis-je, pourra décider là-dessus chaque année ou tous les deux ou trois ans, si l'Allemagne doit conserver, oui ou non, son armée constitutionnelle, c'est de cela qu'il s'agit (cris: et la marine !)

La marine a toujours joui de protections libérales; elle a notam-

ment eu pour elle le député Rickert. Si ce dernier avait soutenu le ministre de la guerre comme jadis le chef de la marine nous pourrions avoir, sous le rapport de la situation de l'armée, plus de confiance dans le Reichstag. Cette confiance a été plus grande, mais a toujours diminué et a reçu le plus grand coup par le fait qu'il s'est trouvé dans ce Reichstag une majorité polonaise contre les intérêts allemands, qui a entrepris une attaque en faveur de la nationalité polonaise contre l'administration prussienne.

Alors, messieurs, j'ai perdu l'espérance de continuer notre œuvre avec ce parlement. Nous aurions déjà dû vous dissoudre depuis longtemps à cause de votre polonismus, et votre bulgarismus ne serait pas venu. Cependant je n'ai rien fait parce que nous pouvions supporter encore un certain temps ce polonismus ; mais nous ne pouvons supporter dix minutes d'être désarmés, et nous nous opposerons à vos vues avec toute l'énergie que donne le sentiment qu'on défend une cause juste.

Nous ne demandons pas qu'on élise des hommes prêts à accepter tout ce que le chancelier voudra. C'est une exagération très au goût de l'honorable député Windthorst. Agés comme nous le sommes tous deux, nous devrions nous épargner des arguments de ce genre. Mais nous voulons avoir des gens qui, avec le même patriotisme, le même oubli des questions de parti, votent pour la défense nationale, comme c'est le cas dans tous les pays, à l'exception de l'Allemagne.

La résistance du parlement aux exigences du gouvernement pour la défense du pays, c'est une particularité toute allemande.

Messieurs, vous êtes entrés dans une fausse voie, et je vous conseille instamment de rétrograder le plus vite possible, car en politique on ne peut faire comme dans une promenade en pleins champs ; il y a des moments où on ne peut plus reculer.

L'honorable député aurait désiré que la politique allemande marchât de concert avec celle de l'Autriche. Nos rapports avec l'Autriche reposent sur le sentiment mutuel que l'existence de l'un est, dans l'intérêt de l'équilibre européen, nécessaire à l'autre, et non pas, comme on l'a cru à tort dans le parlement hongrois, sur le principe qu'une des deux nations doit se mettre entièrement au service de l'autre. Cela est tout à fait impossible. Il y a des intérêts autrichiens dont nous ne pouvons nous charger, et il y a des intérêts allemands que l'Autriche ne peut soutenir.

L'Autriche a tout intérêt à ce que l'Allemagne reste une grande puissance, et vice-versa ; mais nous n'avons jamais demandé à l'Autriche de s'immiscer dans nos affaires avec la France, ou de prendre part à nos difficultés avec l'Angleterre sur des questions coloniales ou avec l'Espagne à propos des Carolines.

Il en est de même des intérêts de l'Autriche à Constantinople. Nous n'en avons aucun, je le répète ; si M. Windthorst me succède

un jour, il pourra peut-être aussi s'en convaincre. Ne croyez pas que si l'on inaugure une telle politique on puisse faire volte-face à chaque instant ; ce n'est pas toujours possible. Si nous nous méfions l'un de l'autre, comme aucun ne veut faire de reproches à l'autre, les affaires s'en ressentiront.

On peut comparer les rapports politiques de deux grands Etats à la situation de deux voyageurs qui ne se connaissent pas et cheminent dans un bois désert ; où ni l'un ni l'autre ne se fie à son voisin. Quand l'un met la main dans sa poche, l'autre saisit déjà son revolver ; quand l'un entend un bruit analogue à celui d'armer la détente, l'autre lâche déjà son coup. Dans cette situation où la décision de l'un n'a aucune influence sur celle de l'autre, toute méfiance doit être soigneusement évitée. L'honorable préopinant comprendra mieux alors combien je regrette d'occuper encore la place, qui, à proprement parler, lui appartiendrait pour traiter la question d'Orient.

Il s'est imaginé que nous avons conclu une alliance spéciale avec la Russie. Je ne sais d'où il tient cela. A-t-il peut-être reçu des nouvelles secrètes de Saint-Pétersbourg ? Dans ce cas je lui serai très reconnaissant de vouloir bien me les communiquer. Ce serait plus patriotique que de lancer ici, dans le public, une nouvelle que je tiens pour erronée. J'ai eu, hier encore, l'honneur de dîner avec l'ambassadeur russe ; il ne m'a rien dit de semblable. J'ai exprimé ma confiance que la Russie ne nous attaquerait pas, mais je n'ai dit en aucune façon que nous puissions compter sur les troupes russes ; nous n'avons d'ailleurs à compter sur aucun allié pour une guerre avec la France.

Il y a seize ans, nous n'avons pas eu un instant l'intention d'attaquer la France ; ceux qui l'ont dit ont menti, mais nous ne pouvons nier que d'ici là l'armée française n'ait changé du tout au tout. Le temps décidera lequel des jugements de Moltke et de Windthorst sur l'armée française est le meilleur. D'ailleurs la possibilité d'une guerre est augmentée par la lenteur des débats qui, dans un autre Parlement, prendraient huit jours, trois jours, deux heures même, et lorsque nous aurons encouragé les tendances agressives qui se manifestent en France, je pourrai attribuer une bonne part de responsabilité à ceux qui nous ont retenus si longtemps.

L'honorable député a insisté sur la mauvaise situation financière, dans laquelle, dit-il, nous nous trouvons. J'ai apporté pour éclaircir l'affaire une petite statistique sur la situation des caisses d'épargne en Prusse, et l'augmentation de leurs encaissements depuis 1878, depuis la mise en vigueur des lois actuelles pour la protection du travail. J'ai la conviction que nous ne sommes pas en si mauvaise passe.

Cette statistique a surtout rapport à l'état des classes peu fortu-

nées ; le riche convertit plutôt son argent en papier. Quand vous verrez combien ces encaissements ont augmenté depuis 1878 vous serez forcés d'avouer que nous ne sommes pas dans une si grande misère.

En 1878, le total des encaissements comportait pour la Prusse 1385 millions ; en admettant que la Prusse est à l'Empire allemand dans le rapport de 3 à 5, on peut facilement trouver les chiffres pour le reste de l'Allemagne. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation pour la protection des ouvriers allemands, les rapports ont changé au point que les encaissements atteignent aujourd'hui en chiffres ronds 2261 millions ; l'augmentation depuis 1878 est donc de 975 millions.

L'assertion du député Windthorst sur les difficultés de la situation n'est donc qu'une fiction. La presse de l'opposition prétend que le gouvernement conduira peu à peu l'armée au désarmement ; c'est un pur mensonge.

Je répète donc qu'on ne nous forcera pas à prendre des mesures moindres que celles que nous jugeons nécessaires pour la sécurité de la patrie. Nous tenons au septennat. Je l'ai déjà dit : si vous désirez la lutte, eh bien, avancez ! vous trouverez une ferme résistance.

Quant à ce qui concerne mes déclarations sur le rétablissement du royaume de Hanovre, il est certain que le roi George a eu l'espoir d'être rétabli sur son trône par une victoire de Napoléon III sur l'Allemagne. Cela est dit expressément dans des lettres authentiques du roi George. Ne soyez donc pas si impressionnables et n'en soyez pas si offensés. Les gens qui ont travaillé à cela vivent encore pour la plupart. Avez-vous depuis lors changé complètement d'opinion ? Vous ne nous en avez pas donné de témoignage. Il n'est donc pas tout à fait absurde de croire que M. Windthorst attaque le gouvernement pour permettre le rétablissement du royaume de Hanovre.

Pour ce qui concerne les débats de la commission, je n'ai pas cru devoir y prendre part. En effet les commissions ne servent qu'à obtenir le plus possible du gouvernement, sans s'engager de leur côté à quoi que ce soit. La commission n'est pas en état de conclure une affaire et je ne puis entrer en discussion avec des diplomates qui n'ont pas leurs pleins pouvoirs.

Tout ce que j'ai dit, je le maintiens. Toutes les assurances que la commission donne, affirmant qu'elle ne refusera ni un homme ni un centime, ne me servent de rien ; par cela personne n'est lié, tout s'évanouit. C'est pourquoi les commissions sont un mauvais champ de bataille pour le gouvernement. Là où les vrais intérêts sont en jeu, je ne me prêterai jamais à des débats de commissions. C'est pourquoi j'ai renoncé à paraître devant la commission, n'ayant aucune envie de dépenser mes forces en pure perte.

Maints autres discours fort éloquents furent encore prononcés

pour et contre le septennat, notamment une brillante charge à fond du chef connu de l'opposition de gauche M. le député Richter, qui forcèrent le prince de Bismarck à reprendre encore six fois la parole. Cette prolongation des débats donna lieu à quelques incidents orageux, mais sans apporter de nouveaux arguments de fond.

On sait que la votation intervint le 14 janvier, et que le triennat Stauffenberg fut adopté par 186 contre 154 avec une quarantaine d'abstentions hostiles.

Aussitôt le chancelier de l'Empire lut une ordonnance impériale prononçant la dissolution du Reichstag et fixant au 21 février les élections pour son renouvellement,

Depuis lors une grande agitation électorale règne en Allemagne, et tous les bruits de guerre semblent en suspens en Europe jusqu'à la solution du conflit allemand.

On ne peut interpréter que comme des mesures ordinaires de précaution, avec un peu d'opportunisme électoral, les décisions du conseil fédéral interdisant l'exportation des chevaux allemands et appelant 75 mille réservistes sous les armes pour apprendre la manœuvre du nouveau fusil à répétition.



Circulaires et pièces officielles.

Sous date du 28 janvier, il a été procédé aux promotions, nominations et transferts ci-après dans le corps des officiers :

A. PROMOTIONS

Corps de l'état-major général. Au grade de colonel, le lieutenant-colonel Alex. Schweizer, Zurich.

Au grade de lieutenant-colonel, les majors Curzio Curti, Bellinzona ; Albert Sarasin, Genève ; Albert de Tschärner, Berne ; Alfred Boy de la Tour, Courtelary ; Th. Sprecher de Bernegg, Mayenfeld.

Au grade de major, les capitaines Frédéric Meyer, Zurich ; Ferdinand Blanc, Avenches ; Rodolphe de Planta, Tänikon.

Au grade de capitaine, les premiers lieutenants Théodore Schulthess, Winterthour ; Louis Audéoud, Genève ; Théodore Zwicky, Berne ; Alphonse de Streng, Sirmach ; Hans Gribi, Berthoud ; Ed. Dietler, Aarberg ; Edouard Courvoisier, Neuchâtel.

Infanterie. Au grade de colonel, les lieutenants-colonels Rodolphe Schmidt, Berne ; Arthur Techtermann, Fribourg.

Au grade de lieutenant-colonel, les majors Max d'Orelli, Zurich ; Gottlieb Lenz, Berne ; Stephan Gutzwiller, Therwyl.